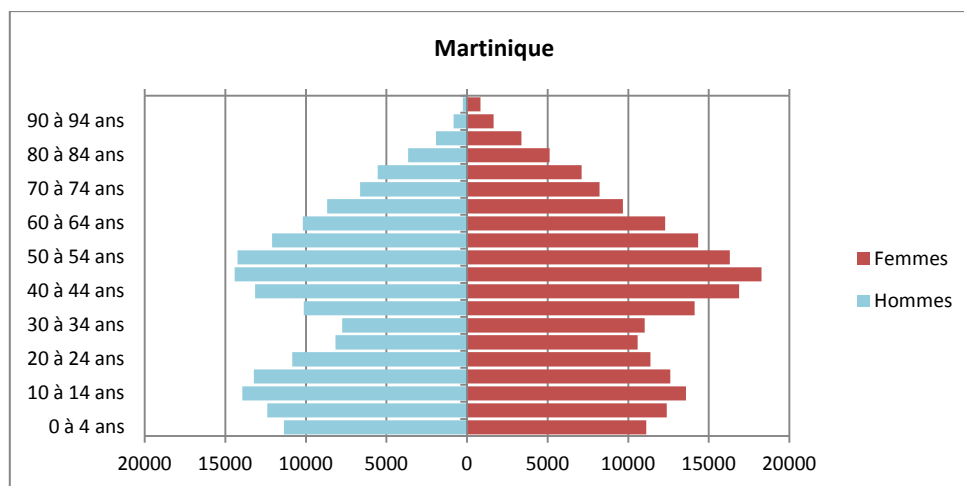


Vieillesse de la population Martiniquaise

➤ Pyramides des âges en 2012 et en 2030 (projection)

Au dernier recensement de 2012, la population martiniquaise s'élevait à 390 371 habitants.

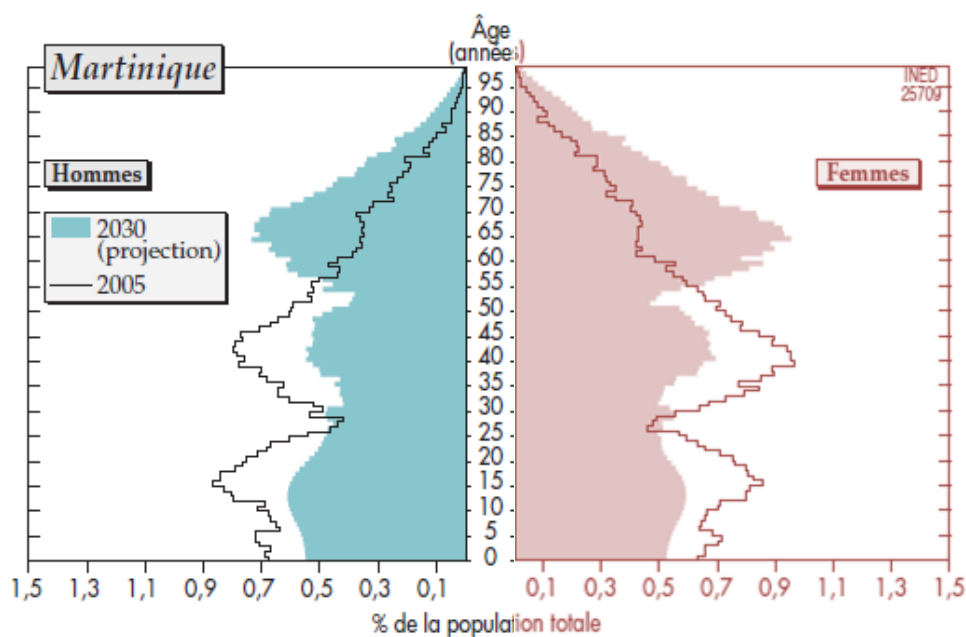
□ Estimation provisoire de la population martiniquaise au 1^{er} janvier 2012



Source : INSEE

Les femmes sont plus nombreuses, elles représentent 54% de la population martiniquaise.

□ Proportion de la population totale par tranche d'âge en 2005 et 2030 (projection)



Source : INSEE

Selon les projections de L'INSEE, la part des personnes âgées de 60 ans et plus devrait doubler entre 2005 et 2030 passant de 17 à 34% en Martinique.

➤ La part des jeunes dans la population totale

Les jeunes représentent entre 30% et 50% de la population totale selon le département.

□ Part des moins de 25 ans dans la population totale

Zone		Population Totale	Total moins de 25 ans	Part moins de 25 ans (%)	Total 15-24 ans	Part 15-24 ans (%)
France métropolitaine		63 409 191	19 398 620	30,59	7 721 895	12,18
971	Guadeloupe	403 977	137 352	34,00	51 017	12,63
972	Martinique	390 371	122 880	31,48	48 087	12,32
973	Guyane	239 450	121 940	50,93	38 817	16,21
974	La Réunion	837 868	335 060	39,99	125 800	15,01

Source : INSEE- Estimation de population

La Martinique est le département d'Outre-Mer qui a la plus faible proportion de jeunes de moins de 25 ans : ils représentent 31,48% de la population totale. Dans les autres départements, cette proportion est plus importante : 34% pour la Guadeloupe, 40% pour la Réunion et 50,9% pour la Guyane.

En bref, la population des quatre départements français d'Outre-Mer est plus jeune que celle de la métropole. Cependant, la population y vieillit paradoxalement plus vite sous les effets combinés de l'allongement de la durée de vie, la diminution des naissances et l'émigration des jeunes actifs. D'ici 2030, les projections de l'INSEE prévoient un doublement de la part des plus de 60 ans. Le chômage et la précarité de nombreux actifs font craindre des conditions difficiles pour les futurs retraités qui risquent de ne pas pouvoir bénéficier autant qu'aujourd'hui de la solidarité familiale (source : population et société, octobre 2009).